

Bachelier en construction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél :	Fax :	Mail :
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

2B GESTION D'ENTREPRISE 2			
Code	TECO2B15CON	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	96 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Bénilde BOULERT (benilde.boulert@helha.be) Michel ALVOET (michel.alvoet@helha.be) Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération		70	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à apporter un éclairage en matière de droit, de comptabilité et de sciences sociales à la gestion d'entreprise.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Choisir et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.1 Respecter le code du bien-être au travail
- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- définir, analyser, expliquer et argumenter de manière précise les statuts de travailleur salarié, d'indépendant et la combinaison des 2 statuts dans un langage approprié,
- expliquer le contrat de travail avec tout ce que cela implique (droits et obligations, etc),
- utiliser efficacement les notions comptables,
- d'identifier les erreurs commises dans l'adressage d'un envoi, dans la rédaction d'une lettre de motivation et d'un Curriculum Vitae,
- expliquer les grands principes des relations collectives de travail dans notre pays, le poids du secteur de la construction et l'évolution des compétences attendues dans les milieux professionnels,
- reconnaître l'importance des profils de personnalité dans la gestion du personnel,
- caractériser une situation conflictuelle,
- expliquer les procédures de marchés publics.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

TECO2B15CONA	Droit	48 h / 3 C
TECO2B15CONB	Economie et comptabilité 2	24 h / 2 C
TECO2B15CONC	Sciences Sociales	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

TECO2B15CONA	Droit	30
TECO2B15CONB	Economie et comptabilité 2	20
TECO2B15CONC	Sciences Sociales	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs –, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en construction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS			
Tél :	Fax :	Mail :	
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS			
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be	

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit			
Code	8_TECO2B15CONA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Bénilde BOULERT (benilde.boulert@helha.be) Michel ALVOET (michel.alvoet@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement de la dimension de gestion.

Elle est séparée en 2 parties :

1°) partie 1 : intervenant Mme Boulert.

Elle a pour but de présenter et d'expliquer aux étudiants les possibilités qui se présentent dans leur vie professionnelle en fonction du choix du statut de travail soit salarié, soit d'indépendant soit les 2 statuts en même temps et comment.

2°) partie 2 : intervenant Mr Alvoet

Cours consacré au droit durant la formation de bachelier, l'objectif est ici une prise de contact avec les notions de base du droit appliquées d'une manière la plus large possible au domaine de la construction.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- partie 1 : définir, analyser, expliquer et argumenter de manière précise les statuts de travailleur salarié, d'indépendant et la combinaison des 2 statuts dans un langage approprié, expliquer le contrat de travail avec tout ce que cela implique (droits et obligations, etc),

- partie 2 :

Maîtriser les bases du droit en général ainsi que les bases du droit de la construction.

Etre précis dans les analyses et la compréhension de documents contractuels

Développer l'esprit critique et la capacité d'analyse de documents.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Partie 1 : différence entre les 2 statuts de travailleur : indépendant et salarié.

Partie 2 :

1. Introduction au droit
 - Place du droit dans la société et l'entreprise
 - Les branches du droit

- Les sources du droit
- 2. Droit civil
 - Les responsabilités (généralités)
 - Les articles du code civil relatifs à la construction et à la responsabilité
 - La responsabilité décennale
 - Les réceptions provisoires et définitives (théorie)
- 3. Droit judiciaire
 - L'organisation judiciaire
 - Les différents tribunaux et leurs compétences
- 4. Droit commercial
 - Les intervenants à l'acte de bâtir
 - Les contrats, offres, conditions générales
 - Délais, intempéries, astreintes
 - Normes
- 5. Droit de la construction
 - La loi Breyne
 - Les réceptions provisoire et définitive (pratique)
 - La responsabilité décennale
- 6. Droit de l'environnement
 - Obligations environnementales sur chantiers
 - Tris-recyclages
- 7. Droit des assurances
 - RC exploitation/après livraison.
 - Tous risques chantiers
 - RC environnement
- 8. Introduction au droit des marchés publics
 - Notions - Principes
 - Modes de passation
 - Documents

Démarches d'apprentissage

Leçons magistrales et conférences de spécialistes le cas échéant.

Un débat interactif par mois, sur un sujet au choix : politique, judiciaire, social ou économique.

Développement de l'esprit critique.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de questions-réponses à chaque cours sur base de la matière vue au cours précédent et en fin de quadrimestre.

Ouvrages de référence

Supports déposés sur Moodle.

Supports

Documents sur Moodle.

Syllabus et analyse de documents, codes, actualité.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le cours étant notamment basé sur l'interaction entre les étudiants et l'enseignant, la présence au cours est essentielle.

Examen écrit sur chacune des 2 parties et valant chacune 50% de la cote globale.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

En cas de manquement grave dans une des parties, les enseignants se réservent alors le droit de ne pas appliquer strictement la motivation formelle.

La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en construction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	
Tél :	Fax :
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56
	Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Economie et comptabilité 2			
Code	8_TECO2B15CONB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Bénilde BOULERT (benilde.boulert@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement didactique de l'unité d'enseignement Gestion d'entreprise 2 par le biais de la poursuite de l'étude des mécanismes de base de la comptabilité générale ainsi que les règles d'évaluation et PCMN.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du cours, il est attendu que l'étudiant soit en mesure d'utiliser efficacement les notions comptables.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Poursuite des principes et mécanismes de base de la comptabilité ainsi que les règles d'évaluation et PCMN.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral illustré d'exemples suivi de nombreux exercices.

Dispositifs d'aide à la réussite

Interrogation corrigée avec les étudiants.

Ouvrages de référence

Supports

Syllabus d'exercices sur Moodle à **imprimer** et à **avoir avec soi à chaque cours**.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Une **interrogation écrite obligatoire** comptant pour **20 %** des points de l'évaluation finale. L'**examen** est **écrit** et compte pour les **80 %** restants.

A chaque session : examen écrit portant sur la **matière vue au cours du quadrimestre**.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int	20				
Période d'évaluation	Exe	80			Exe	100

Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs –, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en construction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél :	Fax :	Mail :
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Sciences Sociales			
Code	8_TECO2B15CONC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage "Sciences Sociales" s'intègre dans l'UE 15 "Gestion d'Entreprise 2". Elle fait partie du cursus du bloc 2 des études de Bachelier en Construction.

Elle vise à apporter à l'étudiant, vis-à-vis de la formation professionnelle qu'il reçoit dans le domaine de la construction, un complément social indispensable en vue de sa future insertion socio-professionnelle.

Dans cette perspective, des outils seront fournis à l'étudiant pour rédiger une démarche de candidature d'emploi, pour comprendre les relations collectives de travail dans l'entreprise, pour identifier les droits et les devoirs de la personne au travail, pour situer la place du secteur d'activités dans le monde du travail, pour aborder la complexité des logiques relationnelles dans les groupes de travail.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 - Communiquer et informer

- 1.1. Choisir et utiliser les moyens d'information et de communication adaptés
- 1.4. Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 3 - S'engager dans une démarche de développement professionnel

- 3.2. S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

A l'issue de l'Activité d'Apprentissage, l'étudiant sera capable, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, :

- d'identifier les erreurs commises dans l'adressage d'un envoi, dans la rédaction d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae pour une candidature d'emploi;
- d'expliquer les grands principes des relations collectives de travail dans notre pays, le poids du secteur de la construction et l'évolution des compétences attendues dans les milieux professionnels;
- de reconnaître l'importance des profils de personnalité dans la gestion du personnel;
- de caractériser une situation conflictuelle.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La communication appliquée dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle

- Approche du processus de communication
- Modalités de réalisation d'un curriculum vitae en vue de l'obtention d'un emploi
- Modalités de réalisation d'une lettre de candidature en vue de l'obtention d'un emploi
- Eléments relatifs à l'entretien en vue de l'obtention d'un emploi

Le monde du travail dans sa dimension sociale

- Relations collectives de travail
- Droits et devoirs du futur travailleur
- Importance du secteur d'activités dans le monde du travail

Eléments de gestion des ressources humaines

- La personnalité, le groupe et l'équipe professionnelle
- Structure relationnelle dans les équipes professionnelles
- Gestion de conflits et modalités de résolution

Concepts-clés de l'activité d'apprentissage «TECO2B15CONc Sciences sociales » :

Emetteur / Récepteur / Code / Canal / Feed-back / Redondance / Bruit / Filtrage / Rubrique / Lettre de motivation / Lettre d'accompagnement / Adressage / Concertation sociale / Niveau de la branche ou du secteur d'activités / AIP / Convention Collective de Travail / Groupe des dix / CSC / FGTB / CGSLB / FEB / UCM / Conseil National du Travail / Commissions Paritaires / Conseil d'Entreprise / Comité pour la Prévention et la Protection au Travail / Confédération Construction / Elections sociales / Délégation syndicale / Qualification / Compétence / Traits de personnalité / Types de personnalité / Typologie / Groupe / Equipe / Réseaux de communication / Conflit / Pouvoir / Autorité / Influence / Manipulation / Leadership / ...

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Approche interactive s'appuyant sur des exemples

Intervenant extérieur

Dispositifs d'aide à la réussite

Insister sur la présence et la participation au cours

Procéder en classe à des corrections collectives de CV et de lettres de motivation

Communiquer les principales questions d'examen comptant pour 50% des points

Pouvoir consulter sa copie d'examen après chacune des périodes d'évaluation concernées par l'UE

Ouvrages de référence

Arrivé, J-Y., (2011), *Les 50 règles d'or de l'entretien d'embauche*, Espagne, Ed. Larousse, Coll. Les mini Larousse

Cardon, A., (1992), *Profils d'équipes et cultures d'entreprises*, Les éditions d'organisation

Moyson, R., (1997), *Communiquer dans l'entreprise et dans la vie - Négociation, collaboration, tolérance*, Paris, Bruxelles, Ed. De Boeck & Larcier s.a., Coll. Le management en pratique

Noyé, D., (2009), *Gérer les conflits - De l'affrontement à la coopération*, France, Paris, Ed. Insep Consulting

Vendramin, P., Valenduc, G., (2000), *L'avenir du travail dans la société de l'information - Enjeux individuels et collectifs*, Ed. L'Harmattan, Coll. Logiques sociales

Verly, J., (1999), *Les rouages de l'emploi - Relations collectives de travail et protection sociale*, Ed. Bruylant-Academi

Supports

Notes de cours sur Moodle-Connected

Questionnaire à 50% des points de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Examen écrit portant sur la matière du cours et visant à vérifier, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, la capacité à définir et expliquer les différentes notions abordées au cours.
- La moitié des points de cet examen reposera sur une ou des question(s) provenant de la liste des questions

comptant pour 50% des points de l'activité d'apprentissage.

- L'autre moitié des points de l'examen sera constituée par une ou des question(s) portant sur la matière non couverte par le questionnaire à 50%.
- Les modalités de l'examen écrit sont identiques tant en 1ère session (Q1) qu'en 2de session (Q3).

Exception :

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

- Dans le cadre de l'année académique, l'étudiant ajourné dans l'Activité d'Apprentissage "Sciences Sociales", au terme de la 1ère session(Q1), devra représenter, lors de la 2de session (Q3), l'examen pour lequel il a obtenu une note inférieure à 10/20 dans cette Activité d'Apprentissage (AA). Les modalités d'évaluation sont les mêmes que celles fixées pour la 1ère session (Q1).
- En cas de certificat médical lors de la 1ère session (Q1), l'étudiant concerné devra représenter l'examen dans cette AA lors de la 2de session (Q3), selon les mêmes modalités d'évaluation que celles fixées lors de la 1ère session (Q1).
- La remise d'un certificat médical durant une session d'examen justifie officiellement l'absence de l'étudiant concerné à l'examen mais ne lui ouvre aucun droit à pouvoir présenter cet examen à un autre moment durant la période d'évaluation en cours.
Néanmoins, s'il s'avère possible pour l'étudiant, à l'expiration de son certificat médical, de reprendre la période d'examen en cours, il peut demander à l'enseignant d'organiser, durant la même période d'examen et dans la mesure des possibilités d'organisation, tant de l'étudiant que de l'enseignant, un examen de forme parallèle.
- En 1ère session (Q1), l'étudiant qui ne se présente pas à l'examen ou qui demande une note de présence à celui-ci se verra attribuer la note de PP ou de PR et devra représenter l'examen dans cette AA lors de la 2de session (Q3), selon les mêmes modalités d'évaluation que celles fixées lors de la 1ère session (Q1).
- Lors de la 2de session (Q3), s'il ne se présente pas à l'examen ou qu'il demande une note de présence à celui-ci, il se verra également attribuer la note de PP ou de PR.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).